1858

A l'occasion de l'étude du projet de construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Ville-en-Waret, l'abbé Malréchauffé adresse une lettre au Ministre de la Justice alors responsable des cultes. Elle donne une bonne idée de l'état du vieux sanctuaire de Vezin ; en voici des extraits.

Archives de l'État Bruxelles

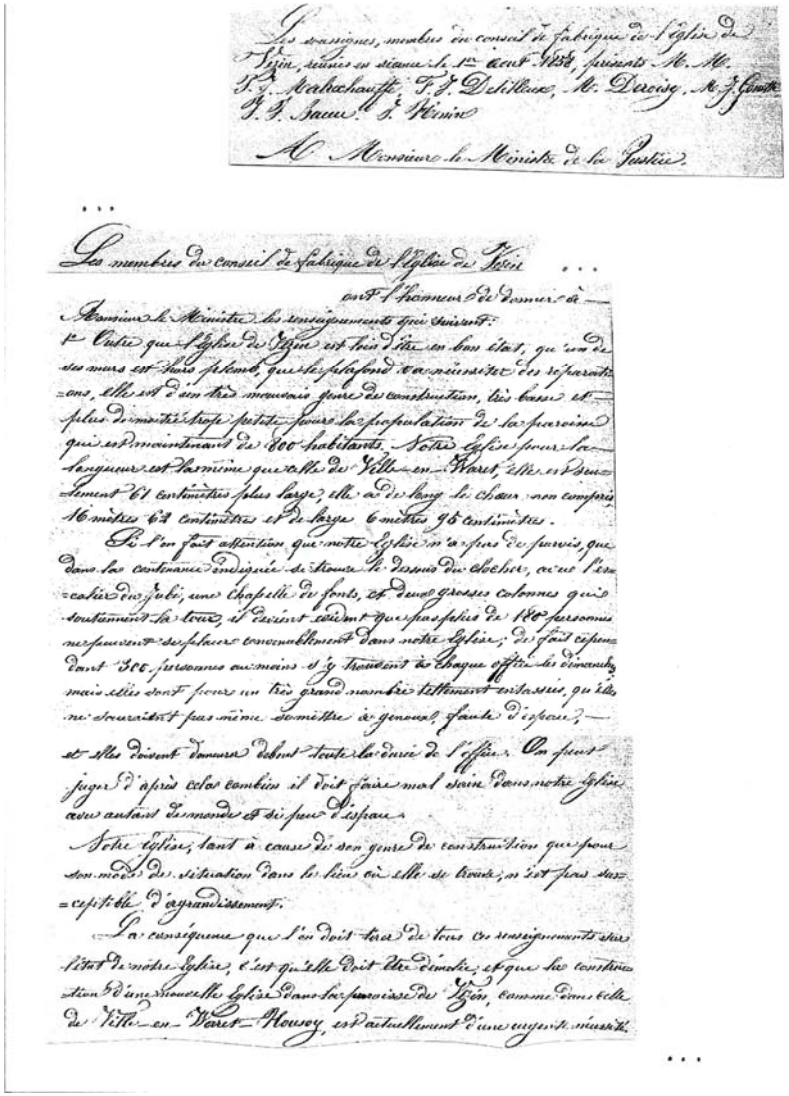

Les soussignés, membres du conseil de fabrique de l'église de Vezin, réunis en séance le 1er août 1858, présents MM. M.J. Malréchauffé, F.J. Delsaux, M. Dercisy, M.J. Genette, J.J. Baccus, J. Hennin

A Monsieur le Ministre de la Justice.

...

Les membres du conseil de fabrique de l'église de Vezin ... ont l'honneur de soumettre à Monsieur le Ministre les renseignements qui suivent:

1° Outre que l'église de Vezin est bien tenue en bon état, que ses murs est sains partout, que les plafond ne nécessite des réparations, elle est d'un très mauvais genre de construction, très basse et plus d'un mètre trop petite pour la population de la paroisse qui est maintenant de 600 habitants. Notre église pour la longueur est pareille que celle de Ville-en-Waret, elle n'est seulement 61 centimètres plus large; elle a de long le chœur non compris 16 mètres 63 centimètres et de large 6 mètres 98 centimètres.

Si l'on fait attention que notre église n'a pas de parvis, que dans la contenance indiquée se trouve le dessus du clocher, avec l'escalier du jubé, une chapelle de fonts, et deux grosses colonnes qui soutiennent la tour, il devient évident que pas plus de 180 personnes ne peuvent se placer convenablement dans notre église; de fait cependant 300 personnes environ s'y trouvent à chaque office les dimanches mais elles sont pour un très grand nombre tellement entassées, qu'elles ne pourraient pas même se mettre à genoux, faute d'espace; — et elles doivent demeurer debout toute la durée de l'office. On peut juger d'après cela combien il doit faire mal sain dans notre église avec autant de monde et si peu d'espace.

Notre église, tant à cause de son genre de construction que pour son mode de situation dans le lieu où elle se trouve, n'est pas susceptible d'agrandissement.

La conséquence que l'on doit tirer de tous ces renseignements sur l'état de notre église, c'est qu'elle doit être démolie, et que la construction d'une nouvelle église dans la paroisse de Vezin, comme dans celle de Ville-en-Waret-Mousey est actuellement d'une urgente nécessité.

...

En faisant ces renseignements, nous nous recommandons à Monsieur le Ministre pour les constructions de notre église future, et cela avec d'autant plus de confiance que nous savons que d'après les principes de son excellence, Monsieur le Ministre sait, dans la distribution des subsides, donner aux uns qui sont dans l'abnégation encouragements et secours bien plus grands à ceux qui ont peu de ressources.

Les soussignés ont l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Ministre

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Fait en séance le 1er Août 1858

(Signé) F.J. Malréchauffé, M. Dercisy, J. Hennin, M.J. Genette, J.J. Baccus, F.J. Delsaux

Pour copie conforme.

Bibliotheca-Andana (Col. Esther Decat)